



République Française - Département de la Moselle
Ville de Serémange-Erzange

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2020

L'an deux mil vingt, le vingt quatre du mois de mai à dix heures, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil Municipal de la Commune de SEREMANGE-ERZANGE, dûment convoqués par le maire sortant, Serge JURCZAK, le quinze du mois de mai deux mil vingt, sous la présidence de M. Alain OSTER, doyen d'âge, pour le premier point, puis de M. Serge JURCZAK.

ETAT DE PRESENCE

MAIRE ADJOINTS	PRESENTS	ABSENTS	PROCURATIONS	OBSERVATIONS	CONSEILLERS MUNICIPAUX	PRESENTS	ABSENTS	PROCURATIONS	OBSERVATIONS	CONSEILLERS MUNICIPAUX	PRESENTS	ABSENTS	PROCURATIONS	OBSERVATIONS
JURCZAK S.	X				SECRETI A.- M.	X				FERRY C.		X	X	D. Di Marco
SASELLA S.	X				OSTER A.	X				DOEBLE B.	X			
GORETTI J.- B.	X				DUMINY C.	X				KHACHEI A.	X			
MENTION F.	X				SASELLA A.	X				BOSSI S.	X			
TRUSCELLO S.	X				MARCONATO N.	X				CHIKH A.	X			
SANTINON C.	X				CASTELLANI S.	X				WEBER N.	X			
DI MARCO D.	X				RICARD P.	X				WOEFFLER R.		X	X	N. WEBER
POJER M.- F.	X				METZGER P.	X				GABURROJ.	X			
VASCO P.		X	X	A.-M. SECRETI	ALBERTINI C.	X				MOCA G.	X			

SECRETAIRE DE SEANCE : PAULINE RICARD
NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 27
NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 24
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 27

Lors de leur réunion, les conseillers municipaux ont :

- procédé à l'élection du maire ;
- à l'unanimité, fixé à 8 le nombre d'adjoints ;
- élu les adjoints au maire ;
- à l'unanimité, délégué certaines de leurs attributions au maire ;
- à l'unanimité, fixé les indemnités du maire, des adjoints et des conseillers délégués ;
- à l'unanimité, fixé le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS et procédé à leur élection ;
- à l'unanimité, supprimé 12 postes et créé 10 postes ;
- à l'unanimité, décidé de créer 16 emplois saisonniers pour l'été 2020.

Lecture de la charte de l'élu local a été faite par le maire.

Affiché le 25 mai 2020.